

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00141

Numéro SIREN : 848 184 354

Nom ou dénomination : A.K.S.I CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2020 sous le numéro de dépôt 3370

Greffe du tribunal de commerce de Salon de Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3370

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Clôture des opérations de liquidation

Déposant :

Nom/dénomination : A.K.S.I CONSTRUCTION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 848 184 354

N° gestion : 2019 B 00141



A.K.S.I. CONSTRUCTION, SAS au capital de 5.000 euros
Siège social : 19 Bd Ventadouiro,
13300 SALON DE PROVENCE

Siret : 848 184 354 00019

Judicial de Commerce
Salon-de-Provence
Jugement N° 2020/3370

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 22 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, et le 22 juin à 18h00, les associés de la SAS A.K.S.I. CONSTRUCTION au capital de 5.000,00 €, dont le siège social est à Salon de Provence, 19 bd Ventadouiro, se sont réunis à Aix-en-Provence sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

L'assemblée est présidée par M. AYAN Sami, Président-associé.

Sont présents :

- M. AYAN Sami, propriétaire de 250 parts sociales
- M. KICIR Ibrahim, propriétaire de 250 parts sociales

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Clôture de la liquidation de la société**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société
- le rapport de gestion de la liquidation de la société
- Les comptes définitifs de liquidation, clos le 15 juin 2020.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

Le Président, associé unique de la société, donne quitus au liquidateur pour sa gestion de la liquidation, le décharge par conséquent de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société. A noter qu'il ne subsiste aucun boni à cette liquidation.
Cette décision met donc fin à la personnalité morale de la société.

Cette résolution est **adoptée à l'unanimité**.

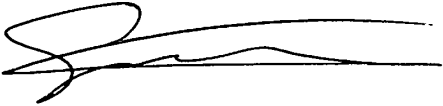
Le Président, qui est aussi le liquidateur de la société, procèdera donc aux formalités de publicité obligatoires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

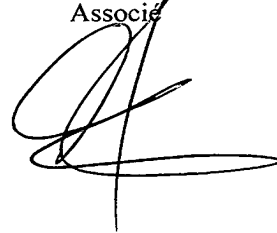
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

M. Sami AYAN
Président-associé

Certifié conforme à l'original



M. KICIR Ibrahim
Associé



Greffe du tribunal de commerce de Salon de Provence



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/3370

Type d'acte : Comptes de clôture de la liquidation

Déposant :

Nom/dénomination : A.K.S.I CONSTRUCTION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 848 184 354

N° gestion : 2019 B 00141

 N° 11084*19 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  République Française	N° 2065-SD 2018 Tribunal de Commerce Salon-de-Provence Dépôt N° 2020/3370
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 30/06/2020		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0.B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C.I-1), cocher la case		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C.I-2), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société: SAS A-K-S.I. CONSTRUCTION		Adresse du siège social: 195d ventedouin, La Gandonne
SIRET: [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		Miel: 13300 SALON DE PROVENCE
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
SIRET: [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		
B ACTIVITÉ		
Activités exercées: MAÇONNERIE GÉNÉRALE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%: 0 Bénéfice imposable à 28%: 0 Déficit: 0
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%: [] PV à long terme imposables à 19%: [] Autres PV imposables à 19%: [] PV à long terme imposables à 0%: [] PV exonérées (art. 238 quinquies): []
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies: [] Jeunes entreprises innovantes: [] Zone franche urbaine: [] Pôle de compétitivité: [] Entreprise nouvelle, art. 44 septies: [] Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies: [] Autres dispositifs: [] Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies: [] Société d'investissement immobilier cotée: [] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas): [] Plus-values exonérées relevant du taux de 15%: []		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W: [] dans le secteur du logement social, art. 244 quater X: []		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:
Tél:		Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA: [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []		Date: 30/06/2020 Lieu: SALON DE PROVENCE
Tél:		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT, AYUR SEMI Signature: [Signature]

certifié conforme à l'original.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.K.S.I. CONSTRUCTION</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>19 Bd Ventadour, BAT A., LA GARDONNE, 13300 SALON DE PROVENCE</u>						
SIRET <u>84818435400019</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>12</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>		
				Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074	675	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	2941	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098	3616	
	Total général (I + II)		110	112	3616	
PASSIF				Exercice N 1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		
	Report à nouveau			134	(12508)	
	Résultat de l'exercice			136	11124	
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	3616	
	Provisions pour risques et charges			154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169		
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176			
Total général (I + II + III)			180	3616		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A.K.S.I. CONSTRUCTIONNéant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30/06/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue	Biens	215	214		
		Services *	217	218	11935	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitations reçues			226		
	Autres produits			230	1000	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	12935	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	2264	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	(496)	
	Dotations aux amortissements *			254	62	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1790	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294	41
Produits exceptionnels (IV)					290	1000
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	980
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	11124
B – RÉSULTAT FISCAL					312	11124
Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Déficits	Bénéfices col. 1		352	354		
	Déficit col. 2		356			
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						
Déficits antérieurs reportables * 12508		dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	0
Bénéfices col. 1		370	372			
Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A.K.S.I CONSTRUCTIONNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1219	442		444	1219	446	0				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	1219	492		494	1219	496	0				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	196	532	42	534	238	536	0		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	196	572	42	574	238	576	0		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
MAT. TECHNIQUE											
TOTAL		578	1219	580	238	582	981	584	1000	586	19
Plus-values taxables à 19 % (1)				579					Régularisations	590	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591	
TOTAL										596	
										585	
										597	
										599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

N° 2033-C-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2019



[Signature]

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSDésignation de l'entreprise : SAS AKSI CONSTRUCTIONNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	12508
Déficits imputés	983	11126
Déficits reportables	984	1384
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	1384

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	735
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Signature

Désignation de l'entreprise: <u>SAS A.K.S.I. Construction</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2020</u> et clos le: <u>31/12/2020</u>		Données en nombre de mois <u>0</u> <u>6</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	<u>0</u>
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	<u>11935</u>
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	<u>11935</u>
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	<u>1000</u>
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	<u>1000</u>
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	<u>2244</u>
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	<u>2244</u>
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	<u>10691</u>
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

*

Exercice clos le

30/06/2020

SIREN

848184354

Dénomination de l'entreprise

SAS A.K.S.I. CONSTRUCTION

Adresse (voie)

196a Ventadour, BAT. A, LA GANDONNE

Code postal

13300

Ville

SALON DE PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

AYAN

Prénom(s)

SANI

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

31/05/91

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FRANCE

Adresse : N°

2

Voie

RUE DES GRANDS PRES

Code Postal

13300

Commune

SALON DE PROVENCE

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom patronymique

KICIR

Prénom(s)

IBRAHIM

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

21/04/73

N° Département

Commune

KONYA

Pays

TURQUIE

Adresse : N°

5

Voie

RUE DE L'ETANG DE BENNE

Code Postal

13300

Commune

SALON DE PROVENCE

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Signature

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

A*

Exercice clos le

30/06/2020

SIREN

848184354

Dénomination de l'entreprise

SAS A.K.S.I. CONSTRUCTION

Adresse (voie)

19 bd Venteduro, bat A, La Gardonne

Code postal

13300

Ville

SALON DE PROENCE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

